

Sieste toxique

Des belles vacances à la montagne

Dans les Alpes, certains sols sont toujours des « déchets radioactifs ». Le laboratoire de la CRIIRAD a procédé, les 5 et 6 juillet 2015, à des mesures de radioactivité et échantillonnages dans les Alpes, afin d'étudier l'évolution de la contamination résiduelle par les retombées consécutives à la catastrophe de Tchernobyl. En mai 1986, les retombées avaient été particulièrement intenses dans le sud-est de la France et la CRIIRAD avait mis en évidence entre 1996 et 1998, de très fortes contaminations des sols dans le Mercantour.

Les nouvelles mesures réalisées au cœur du Parc National du Mercantour, entre 2 440 et 2 540 mètres d'altitude, dans le secteur du Col de la Bonette-Res-tefond, à la frontière entre les départements des Alpes de Haute-Provence et des Alpes Maritimes, montrent que :

- À 1 mètre du sol, sur des centaines de mètres carrés, le niveau de radiation est toujours plus de 2 fois supérieur à la normale. Ces forts niveaux de rayonnement sont dus à la contamination résiduelle des sols par le césium 137 imputable principalement¹ aux retombées de la catastrophe de Tchernobyl¹. Les rejets radioactifs massifs provenant du réacteur accidenté ont entraîné des dépôts radioactifs particulièrement intenses dans le sud-est de la France et en particulier en montagne.

- En outre, en fonction de la topographie, des conditions climatiques, de la nature du couvert végétal et de la typologie des sols, le métal radioactif qui s'est déposé sur de vastes étendues a pu être redistribué et induire de très fortes accumulations. Les niveaux de radiation au contact du sol dépassent toujours, sur les zones d'accumulation, des valeurs plusieurs dizaines de fois voire plus de 100 fois supérieures au niveau naturel.

Le fait de bivouaquer 2 heures sur certaines de ces zones induit toujours en 2015 une exposition non négligeable (débit de dose de 5 μ Sv/h au contact du sol).

Quelques souvenirs dans un caisson plombé

Des échantillons de sol prélevés sur ces zones d'accumulation ont été ramenés au laboratoire de la CRIIRAD en caisson plombé. Leur radioactivité dépasse 100 000 Bq/kg en césium 137. Ils doivent être considérés comme des déchets radioactifs et devront être confiés à l'ANDRA (Agence Nationale pour la gestion des Déchets Radioactifs). Au début du siècle dernier, la radioactivité des sols était de 0 Bq/kg pour le césium 137.

La CRIIRAD a démontré à la fin des années 90 que la présence de fortes accumulations en césium 137 dans les sols concernait de vastes secteurs des Alpes en France, Suisse, Italie et Autriche. Elle a interpellé à plusieurs reprises les autorités sanitaires françaises, en particulier en 1997 et 1998, pour que les secteurs les plus radioactifs soient dépollués, ou tout au moins balisés, pour éviter des expositions inutiles. Le ministre de la Santé était venu dans le Mercantour constater la gravité des contaminations (voir JT de France 2 du 21 août 1998). <http://www.ina.fr/video/CAB98034566/mercantour-radioactivite-video.html>

Et en cas de catastrophe à la centrale EDF du Tricastin ?

Le fait que, dans le sud-est de la France, à 1 900 kilomètres de Tchernobyl, et plus de 29 ans après la catastrophe, certains sols restent contaminés à plus de 100 000 Bq/kg nous interpelle sur ce qui se passerait en cas de catastrophe nucléaire sur un réacteur situé à quelques kilomètres de nos frontières, ou au cœur du territoire français. La période physique du césium 137 est de 30 ans et il faut attendre 300 ans pour que sa radioactivité soit divisée par 1 000.

1 — Les études réalisées en 1996-1997 par le laboratoire de la CRIIRAD sur les zones d'accumulation en milieu Alpin ont permis de montrer que pour les échantillons de sol dont la contamination en césium 137 dépassait 10 000 Bq/kg sec, plus de 80 % du césium 137 était imputable aux retombées de Tchernobyl, le reste provenant essentiellement des retombées des essais nucléaires atmosphériques des années 50-60. <http://www.criirad.org/tchernobyl/arc-alpin.pdf>

Dormez tranquille !

Le communiqué du Ministère de l'agriculture en date du 6 mai 1986 indiquait : « Le territoire Français, en raison de son éloignement, a été totalement épargné par les retombées de radio-nucléides consécutives à l'accident de Tchernobyl ». La forte contamination toujours détectable 29 ans après la catastrophe permet d'apprécier, a posteriori, l'ampleur de ce mensonge.

Après des années d'efforts, la CRIIRAD a obtenu que les services officiels français reconnaissent le caractère erroné des cartes initiales des retombées de Tchernobyl sur le territoire français. Mais les autorités n'ont toujours pas reconnu que les niveaux de doses subies à l'époque auraient nécessité la mise en place de mesures de protection sanitaire. Le territoire français a été contaminé en effet à des niveaux qui ont conduit, pour certains groupes à risque, à un dépassement des limites sanitaires (en particulier des limites de dose à la thyroïde, du fait de l'ingestion de l'iode 131, isotope radioactif fortement présent à l'époque, dans les retombées de Tchernobyl).

D'après le communiqué CRIIRAD du 31 juillet 2015 rédigé par Bruno CHAREYRON, ingénieur en physique nucléaire, directeur du laboratoire de la CRIIRAD
Contact : bruno.chareyron@criirad.org

Un accident nucléaire serait-il donc possible (probable) ?

Le Parlement Européen s'est prononcé, en juillet, sur la proposition de règlement européen fixant les niveaux maximaux admissibles de contamination radioactive dans les denrées alimentaires et les aliments pour bétail après un accident nucléaire. Ces limites correspondent à des niveaux de risques inacceptables, en particulier pour les enfants. La CRIIRAD a dénoncé le rapport d'expertise entaché d'anomalies graves qui a servi à justifier les limites définies dans le texte. La mobilisation de l'association et de certains députés auront permis de faire adopter difficilement quelques amendements, en particulier celui supprimant les limites 10 fois supérieures accordées aux aliments mineurs (herbes, condiments, ail, truffes...). Malgré cette résistance, les députés se sont prononcés sur la base d'éléments complètement faux. Cette désinformation n'aura pas permis de disposer d'une majorité pour adopter l'amendement divisant par 10 les limites définies pour les aliments solides.

Pour en savoir plus et signer la pétition lancée par la CRIIRAD : <http://www.criirad.org/aliments-nma-accidentnuclaire/sommaire.html>

Tchernobyl, 30 ans plus tard

La CRIIRAD veut évaluer la contamination résiduelle des sols par le césium 137 près de 30 ans après la catastrophe de Tchernobyl. Après une campagne de mesures en Alsace, elle effectue actuellement des carottages de sol en Région Rhône-Alpes dans le cadre d'un projet soutenu par la Région (voir le site <http://www.criirad.org/>). Les résultats seront disponibles dans quelques mois.

Et si on sortait du nucléaire ?

Lors de son assemblée générale du 27 mars 2015, la FRAPNA Drôme a adopté la motion « **Arrêt de la centrale nucléaire du Tricastin, non au rafistolage des vieux réacteurs** ».

À lire sur le site frapna-drome.org

C'EST UN BOLETUS
TRICASTINUS !
VOUS ALLEZ DIRECTEMENT
A LA DÉCHETTERIE ET
VOUS LE METTEZ DANS
LE CONTAINER DES
PILES !

